

LISTE DES FRAIS RELIÉS À CERTAINES ACTIVITÉS FACULTATIVES ET AUTRES FRAIS

(Partie V du Règlement numéro 6)

Table des matières

Frais pour certaines activités facultatives	1
Activités socioculturelles	1
Activités communautaires	1
Activités sportives : Programmes intercollégiaux.....	1
Activités sportives : Programmes intramurales.....	2
Frais reliés à des cours spécifiques.....	2
Autres frais	4
Frais administratifs	4
Bibliothèque et centres de documentation de l'École nationale du meuble et de l'ébénisterie	6
Résidence des étudiants et des étudiantes	6
Stationnement Pavillon central / Pavillon de l'ÉNME à Victoriaville / Pavillon de l'INAB	7
Stationnement Pavillon de l'ÉNME à Montréal	7
Salle de conditionnement physique	7
Fondation du Cégep.....	7
Pavillon d'activités physiques	8
Montage de raquette	8
Location d'équipement de plein air	8
Ski de fond.....	8
Révision et entrée en vigueur	9
Mises à jour	9

Frais pour certaines activités facultatives

Activités socioculturelles

- Cégeps en spectacle :
 - Inscription 50 \$
- Comédie musicale :
 - Inscription 100 \$
- Improvisation :
 - Inscription 125 \$
 - Participation aux tournois intercollégiaux 150 \$
- Théâtre :
 - Inscription à la troupe 100 \$
 - Inscription pour participation à l'intercollégial de théâtre 100 \$
- Ateliers d'ébénisterie 200 \$
- Ateliers socioculturels 300 \$
- Concours sculpture sur neige 150 \$
- Esports 300 \$
- Cours de musique, guitare, batterie, piano... 200 \$
- Cours de chant et d'interprétation 100 \$

Activités communautaires

- Gala méritas 25 \$
- Remise des diplômes 20 \$

Activités sportives : Programmes intercollégiaux

- **Hockey**
 - Inscription du joueur au camp d'entraînement 55 \$
 - Inscription du joueur sélectionné pour la saison compétitive 3 360 \$
- **Football**
 - Inscription du joueur au camp d'entraînement (repas et t-shirt inclus) 55 \$
 - Inscription du joueur sélectionné pour la saison compétitive (incluant ensemble Vulkins, valeur de 150 \$ et deux (2) billets de saison) 760 \$
- **Soccer extérieur et cross-country**
 - Inscription du joueur au camp d'entraînement (repas et t-shirt inclus) 55 \$
 - Frais des activités du programme pour la saison compétitive (incluant ensemble Vulkins, valeur de 85 \$) 300 \$

- **Rugby, flag football, natation, badminton, basketball et volleyball**
 - Inscription du joueur au camp d'entraînement (repas et t-shirt inclus) 55 \$
 - Frais des activités du programme pour la saison compétitive (incluant ensemble Vulkins, valeur de 85 \$) 440 \$
- **Soccer intérieur**
 - Inscription du joueur au camp d'entraînement (repas et t-shirt inclus) 55 \$
 - Frais des activités du programme pour la saison compétitive (incluant ensemble Vulkins, valeur 85 \$) 220 \$
- **2^e sport**
 - Frais des activités du programme pour la saison compétitive (ensemble Vulkins, non inclus) 50 % du prix du sport dont les frais sont les moins élevés

Activités sportives : Programmes intramurales

- **Hockey**
 - Frais des activités par joueur ou par joueuse 75 \$
- **Hockey de terrain « dek hockey »**
 - Frais des activités par joueur ou par joueuse 35 \$
- **Multi-cardio, pilates et yoga**
 - 1 fois par semaine 40 \$
 - 2 fois par semaine 60 \$

Frais reliés à des cours spécifiques

- Frais reliés au programme Techniques d'administration et de gestion – *Activité Place à la relève* (liée au cours Analyse de cas) 70 \$
- Frais reliés au programme Arts, lettres et communication – *Activité à déterminer* 60 \$
- Frais reliés au cours d'éducation physique – *Exploration plein-air* 70 \$
- Frais reliés au cours 180-HXA-VI, *Soins d'urgence, une démarche vitale* en Soins infirmiers 30 \$
(maximum)
- Frais reliés au cours 180-1C3-VI, *Soins d'urgence* en Soins infirmiers 35 \$
(maximum)
- Frais reliés au cours 180-1B4-VI, *Sécurité de l'enfant* en TEE 45 \$
(maximum)
- Frais reliés aux cours 180-2B4-VI, *Pratiques de travail sécuritaire* en TES 35 \$
(maximum)

- Frais reliés au cours 243-1B3-VI, *Santé et sécurité sur les chantiers de construction* en TA 50 \$
- Frais reliés au cours Stage 1 en TES 15 \$
- Frais reliés au cours Stage 2 en TES 15 \$
- Abonnement annuel au logiciel CASIOPE en TEE 12 \$
- Chandail pour l'apprentissage en milieu de travail (AMT) en TEE - payable à la première session 23 \$
- Chandail pour l'apprentissage en milieu de travail (AMT) en TTS - payable à la première session 30 \$
- Frais reliés au cours 320-3D3-VI, *Exploration territoriale* en géographie 200 \$

L'étudiant ou l'étudiante paie sa nourriture, ses équipements et les frais d'entrée sur les sites d'activités.

Autres frais

Frais administratifs

- Modification d'horaire par le portail Omnivox 20 \$ / modification
- Modification d'horaire par un API 25 \$ / modification
- Copie de plan de cours 10 \$ /cours

- Programme d'alternance travail/études 100 \$ / stage
Ce montant est non remboursable si l'étudiante ou l'étudiant a commencé son stage ou s'il annule son stage.

À compter du 30 mars pour les stages d'été et du 30 octobre pour les stages d'hiver, un montant maximum de 75 \$ sera remboursé à l'étudiante ou à l'étudiant, si aucun milieu de stage n'est disponible pour l'étudiante ou l'étudiant.

- **Impression de documents officiels incluant** **Coût par document**
 - Relevés d'impôt pour frais de scolarité (T2202A et Relevé 8) 10 \$
 - Relevé de notes officiel (dossier actif) 10 \$
 - Relevé de notes officiel (dossier inactif) 20 \$
 - Attestation/preuve de fréquentation scolaire (sauf celle requise par une loi) 10 \$
- Impression d'attestation/preuve de fréquentation scolaire par le portail Omnivox 5 \$
- Formulaire à remplir pour attestation/preuve de fréquentation scolaire 10 \$
- Envoi du diplôme par courrier prioritaire avec signature 25 \$
- Envoi d'une photocopie de diplôme 10 \$
- Envoi du diplôme ou d'une photocopie du diplôme à l'étranger Prix du service postal
- Pénalité pour chèque sans provision 30 \$
- Demande de remboursement de frais de scolarité, de droits afférents et de toute autre nature 5 \$
- Frais bancaires lors de transfert d'argent de pays à pays 20 \$
- Analyse de dossier inactif pour sanction d'études (avant 2010) 100 \$
- *** Si inscription par la suite, le montant sera crédité
- Analyse de dossier en vue d'équivalence ou de substitution d'un cours 20 \$ / cours

- Gestion administrative du dossier pour les étudiantes et étudiants internationaux non-français et sans exemption de frais de scolarité

300\$
si désistement avant la première
session active

Bibliothèque et centres de documentation de l'École nationale du meuble et de l'ébénisterie

- **Détérioration de documents ou de matériel audiovisuel**
 - Coût de la réparation ou du remplacement + 20 \$ de frais administratifs, par document ou par équipement audiovisuel
- **Perte de documents ou de matériel audiovisuel**
 - Coût du remplacement + 20 \$ de frais administratifs, par document ou par équipement audiovisuel
- Photocopies : par page 0,15 \$
- Impression à partir d'un poste informatique, par page 0,15 \$

Résidence des étudiants et des étudiantes

		Tarifs de location (4^e, 5^e et 6^e étages)	
		Coût mensuel du loyer	
		10 mois	12 mois
•	Chambre privée	355 \$	330 \$
•	Chambre double 1 locataire	400 \$	375 \$
	2 locataires (coût/locataire)	315 \$	290 \$
•	Chambre privée avec toilette et douche	405 \$	380 \$
•	Appartement 1 locataire	435 \$	410 \$
	2 locataires (coût/locataire)	350 \$	325 \$

		Tarifs de location (3^e étage, rénové)	
		Coût mensuel du loyer	
		10 mois	12 mois
•	Chambre privée	385 \$	360 \$
•	Chambre double 1 locataire	430 \$	405 \$
	2 locataires (coût/locataire)	345 \$	320 \$
•	Chambre privée avec toilette et douche	435 \$	410 \$

		Frais pour la perte de clé et ouverture de porte
•	Perte de clé : Boîte postale	30 \$ / clé
•	Perte de clé : Porte de chambre ou porte d'accès à la résidence	30 \$ / clé
•	Ouverture de porte : après trois demandes	30 \$ / demande

Stationnement Pavillon central / Pavillon de l'ÉNME à Victoriaville / Pavillon de l'INAB

- Annuel (16 août au 14 mai) 154 \$
- Session (16 août au 15 janvier et 16 janvier au 14 mai) 101 \$
- Mensuel (par mois calendrier) 30 \$
- Billet d'horodateur 2,25 \$ / heure
Max.6,75 \$ / 24 h

Stationnement Pavillon de l'ÉNME à Montréal

- Annuel pour l'interne 850 \$
- Annuel pour l'externe 1 541 \$
- Par période de 6 mois pour l'externe (cycle débutant le 1^{er} de chaque mois) 850 \$
- Billet d'horodateur 3 \$ / heure
12 \$ / 24 heures

Salle de conditionnement physique

- Étudiant et étudiante du Cégep 25 \$ / session
40 \$ / 2 sessions

Fondation du Cégep

- Étudiante ou étudiant inscrit à l'enseignement régulier rattaché à l'Association des étudiantes et étudiants du Cégep de Victoriaville 10 \$ / session
- Étudiante ou étudiant inscrit à l'enseignement régulier rattaché à l'Association étudiante de l'École nationale du meuble et de l'ébénisterie de Montréal 10 \$ / session
- Étudiante ou étudiant inscrit à la formation continue créditée à temps plein, tant à Victoriaville qu'à Montréal 10 \$ / session

L'étudiante ou l'étudiant qui ne désire pas contribuer à la Fondation du Cégep de Victoriaville ou qui désire avoir de plus amples informations sur cette contribution doit contacter M^{me} Krystell Perreault, directrice générale de la Fondation : par téléphone au 819 758-6401, poste 2402, par courriel à perreault.krystell@cegepvicto.ca ou se présenter au local E-102b le mardi, le mercredi ou le jeudi.

Pavillon d'activités physiques

Montage de raquette

	Fond complet avec fil	Fond complet sans fil
Badminton	15 \$	10 \$
Intercollégial badminton	10 \$	Gratuit

Location d'équipement de plein air

Coût de l'emprunt	1 jour	3 jours	5 jours
Sac de couchage (incluant le drap de coton, l'isolant	8 \$	16 \$	25 \$
Ensemble pour terrain de volleyball extérieur (poteaux, filets, lignes et ballons)	10 \$	20 \$	35 \$

Ski de fond

Coût de l'emprunt	1 jour	3 jours	5 jours
Skis de fond (ensemble)	10 \$	25 \$	40 \$
Skis de fond	5 \$	11 \$	20 \$
Bâtons	3 \$	8 \$	12 \$
Bottes	3 \$	8 \$	12 \$
<i>Dépôt de 15 \$ requis pour toute location. Dépôt sera remis à la fin de la location conditionnellement au respect des conditions par l'utilisateur.</i>			

Occasionnellement, certaines activités pourront engendrer des frais aux étudiants.

Révision et entrée en vigueur

Le Cégep procède annuellement à la révision de la présente liste. Les modifications qui y sont apportées entrent en vigueur le 1^{er} juillet de chaque année, à moins qu'il n'en soit autrement fait mention à la section du présent document traitant d'un frais particulier.

Veillez prendre note que certains frais peuvent être éligibles à la *Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur la taxe de vente du Québec*.

Mises à jour

DATE MODIFICATIONS ANTÉRIEURES	N° DE RÉOLUTION
2011.01.13	RE10-11-43
2012.05.28	CE11-12-75
2013.05.31	CE12-13-73
2013.11.08	CE13-14-17
2014.01.17	CE13-14-34
2014.04.18	CE13-14-53
2015.01.16	CE14-15-25
2015.04.03	CE14-15-33
2016.03.31	CE15-16-39
2017.03.30	CE16-17-40
2018.04.19	CE17-18-43
2019.04.23	CE18-19-50
2020.04.27	CE19-20-39
2020.05.28	CE19-20-43
2021.04.15	CE20-21-51
2022.03.10	CE21-22-42
2023.02.09	CE22-23-31
2023.03.09	CE22-23-40
2024.02.08	CE23-24-30